

Le Chevalier



Chers adhérents, chers lecteurs, chers amis,

eh oui, ces derniers temps en France, nous avons été submergés par des débats dont certains ont fait déjà quelques dégâts,

mais a-t-on le droit de se lamenter et gâcher de nos pleurs la soupe républicaine ? faut-il cesser de discuter ?

oui, agissez, nous dit-on, vous réfléchissez trop ! ils n'ont pas tort, réfléchir donne des maux de tête... mais à trop agir sans réfléchir, on prend des pains ! alors, que choisir ?

bon ! désolés de vous amener au bord de l'indigestion, mais que voulez-vous le débat sur la burqa ça a le goût d'un bon café arabica, on en redemande, celui sur l'identité nationale, c'est vrai c'est le ras-le-bol mais on a choisi d'en rire, et quant à la discrimination positive, mieux vaut la surveiller de très près, n'est-ce pas votre avis ?

et puis n'oublions pas les Droits de l'Homme... et ceux de la Femme aussi !

et maintenant...

à vos souris !



Le Chevalier de La Barre

Association pour la promotion de la laïcité, la liberté de conscience et d'expression

Maison des associations du 18^{ème} • 15 passage Ramey • 75018 PARIS

Web : www.laicite1905.com • Courriel : labarre@laicite1905.com

Sommaire

si vous souhaitez...

cliquez ici

L'éditorial

Le Chevalier et l'Histoire

Retrouver notre épopée du « droit naturel »
« *Aux sources de la laïcité (2)* »

Le Chevalier et le Monde

accompagner une passion française pour l'Afrique
« *Nos anges gardiens* »

Le Chevalier et l'Europe

1 éviter qu'on vous prenne pour un cave... du Vatican
« *Les diplômés du Vatican* »
2 tirer votre chapeau à notre ami Georges
« *Big brother, le retour* »

Le Chevalier et la Société

1 danser avec les élus accommodants
« *Grand écart* »
2 parfaire votre culture religieuse
« *La burqa m'apprit...* »
3 pleurer avec nous sur un loupage national
« *Un mot aurait suffi* »

Le Chevalier et la Culture

1 scruter le regard des hommes sur les femmes
« *Une boussole ancienne* »
2 partager une colère sémantique
« *Des mots...* »
3 militer pour redonner une conscience à la science
« *Le cours de l'histoire* »
4 vous réconcilier avec nos universitaires
« *Révolte séduisante* »



Le Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Thierry Blanchet • Jean-Félix Cuny •

Marie-Danielle Geoffroy/Gaffric • Florence Gauthier • Robert Penin • Jean Piriou

Chers adhérents de notre association « Le Chevalier de La Barre »,
Chers amis,

Cette nouvelle année a commencé sous des auspices laïques difficiles, mais riches d'enseignements.

Le débat sur la burqa fait entendre des dissonances.

Certains de nos concitoyens un peu las rappellent que la burqa n'est pas un vêtement religieux, et qu'il faut cesser d'y mêler la laïcité.

Et bien non ! même sans qu'il soit directement question de religion nous avons suffisamment montré dans notre journal et nos divers c o m m u n i q u é s et interventions publiques que le champ d'application de la laïcité dépasse largement les frontières des religions.

L'universalisme laïque accueille tous les particularismes mais refuse les traditions qui violent la liberté de conscience.

Ne serait-ce pas une ruse des fondamentalistes musulmans de nous présenter la burqa comme une tenue qui ne relève pas de prescriptions religieuses. La laïcité qui, à leurs yeux est l'ennemi n°1 de la religion, n'aurait donc pas son mot à dire sur le sujet. C'est, à l'analyse, un fameux coup de chapeau qui est donné à l'efficacité du combat laïque.

On nous a dit aussi : pourquoi un tel

charivari alors que la police n'a compté que 237 cas.

En 1989 aussi il n'y avait eu que très peu de cas recensés de jeunes filles portant le tchador en classe (une dizaine ?). On n'a pas su le régler immédiatement. La pratique s'est répandue et il a fallu une décennie et demie pour la stopper.

On nous dit : pas besoin d'une loi ! sans rentrer dans des considérations juridiques, nous réaffirmons la nécessité d'une loi l'interdisant pour des raisons d'abord symboliques. Notre société est laïque mais ne tolère pas qu'une femme accepte la loi de l'homme qui la contraint à cacher son visage. La loi, c'est la République qui l'édicte par l'expression du peuple.

Nous avons des contacts avec les élus.

Ils nous parlent des mesures qu'ils sont bien obligés de prendre pour protéger les minorités (accéder à leurs désirs ?) dans leurs circonscriptions. Ces mesures s'avèrent alors discriminatoires vis-à-vis des autres minorités ou du reste de la population. Nous disons à ces élus : la laïcité est la meilleure des protections puisque chaque citoyen a les mêmes droits, les mêmes devoirs que tout citoyen de la République.

Ils nous disent : nous sommes

«L'universalisme laïque accueille tous les particularismes mais refuse les traditions qui violent la liberté de conscience.»



obligés de consentir des accommodements raisonnables, pour avoir la paix. Nous leur répondons : la paix est garantie à la condition d'être ferme sur les pouvoirs qu'on détient.

La République par ses lois soutient votre pouvoir. Vous devez très vite énoncer les choses, clairement, dès que ces minorités s'installent dans votre circonscription, sans même attendre que les premières « affaires » éclatent ; et leur dire : Voici les règles. Nous vous demandons de les respecter pour la paix de tous. Nous vous demandons de vous adapter à la République. L'inverse n'est pas possible puisque l'égalité entre tous ne sera plus respectée.

Le fallacieux débat sur l'identité nationale a conduit à pourfendre ceux qui se réclament comme musulmans. Le problème qui se pose à nous aujourd'hui est bien plus large.

Écoutons René Rémond qui, déjà en 1985, nous disait :

« Entre les laïques et les cléricaux, il y avait dans notre pays toute la profondeur du fossé des croyances, mais il y avait aussi beaucoup de choses en commun : une culture commune, y compris leur querelle. L'école se trouve en face d'un défi plus difficile à relever. Jusqu'à présent cela n'a jamais fait de difficultés. La France a très largement absorbé, assimilé, unifié, des éléments de provenance diverse. La nouveauté est qu'elle se trouve devant la revendication de ces minorités de rester elles-mêmes.(...) Pour la première fois, la France doit affronter le défi

de la coexistence sur son sol d'ethnies, de nationalités, de cultures qui veulent à la fois l'égalité des droits, ce qui est légitime, mais aussi demeurer elles-mêmes et préserver leur spécificité. »

« il faut tout à la fois penser l'universel, et accepter le droit des autres à ne pas être comme nous, mais il s'agit bien de penser ensemble l'universel ! »

Un débat autrement utile, si l'on souhaitait réellement en débattre, aurait dû tourner autour des valeurs universelles de la République

française.

Il faut tout à la fois penser l'universel, et accepter la revendication (le droit !) des autres à ne pas être comme nous. Mais il s'agit bien de penser ensemble l'universel !

Seule la notion de laïcité, décidément très actuelle, nous permet de concilier ce qui paraît à beaucoup inconciliable. Et c'est cette difficulté même qui fait la force de la laïcité, mais aussi sa vulnérabilité puisqu'elle ne peut être assimilée par ceux qui ne conçoivent les choses qu'en blanc ou en noir, en bien ou mal. Et ils sont légions !

La laïcité a plus que jamais des choses à dire !

Voici donc le n°4 de notre journal « Le Chevalier ».

Bonne lecture
et bon courage pour la défense et la promotion de la laïcité en cette année 2010

Le Président, Daniel Bénichou

Le Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Comité de Rédaction : Daniel Bénichou • Thierry Blanchet • Jean-Félix Cuny •

Marie-Danielle Geoffroy/Gaffric • Florence Gauthier • Robert Penin • Jean Piriou



Aux sources de la laïcité (2)

Dans le n°3 du Chevalier, Florence Gauthier avait esquissé les contours du “ droit naturel moderne ”, un champ nouveau exprimant les droits de l’humanité, champ ouvert là où le pouvoir des rois (le droit humain)

et le pouvoir du pape (le droit divin) se dérobaient devant celui des conquistadors. Elle nous conte ci-après le parcours d’un personnage important dans cette prise de conscience nouvelle, Las Casas.

1. La prise de conscience de la barbarie européenne par Las Casas

Bartolomé de Las Casas (1484-1566), fils d’un ami de Colomb, devient un colon esclavagiste de l’île d’Hispaniola - dont la partie occidentale fut nommée Saint-Domingue puis Haïti. Il reçut une encomienda, terre distribuée au nom du roi d’Espagne à ses “ amis ”, et qui incluait la population indienne réduite à l’esclavage.

Lorsqu’il assista à la conquête de Cuba, en 1511, Las Casas prit conscience qu’il ne supportait plus ce qu’il

voyait et vivait et décida de renoncer à son encomienda. Il rentra en Espagne, afin de faire connaître au roi ce qui se passait, là-bas, en Amérique.

Devenu prêtre, il décide de reprendre des études chez les Dominicains, pour être en état d’argumenter auprès du roi et du pape, et de maîtriser sa connaissance du droit humain et du droit divin.

La découverte de l’Amérique ? Non ! la destruction des Indes...

En Espagne, Las Casas commença de dénoncer les horreurs dont il avait été témoin : découverte, pillages, conquête, massacres, vol des terres et des biens des Indiens furent les étapes de ce qui se construisait, peu à peu, comme empire colonial dans le Nouveau Monde. Las Casas qualifie les conquérants de “ tyrans ”, car, écrit-il : “ est tyran celui qui usurpe un royaume ”. Ces tyrans sont des “ ennemis suprêmes du lignage humain ” et la conquête est illégitime. Par contre ce sont les Indiens spoliés “ qui ont acquis le droit de faire de justes guerres ” contre leurs tyrans.

Les conquistadors appellent les Indiens des “ barbares ”, mais ce sont eux les véritables barbares qui ont montré par leurs actes qu’ils avaient perdu leur humanité. Il intitule un de ses livres, publié en 1552, Très brève relation de la destruction des Indes, révélant que cette ‘ découverte de l’Amérique ‘ doit être appelée, très exactement, ‘ la destruction des Indes ‘.

Au parti colonial esclavagiste, qui divise l’humanité en civilisés et en sauvages ou barbares condamnés à l’esclavage, Las Casas oppose une tout autre conception anthropologique fondée sur l’unité du genre humain : les Indiens sont des êtres humains qui ont des droits dont le premier est le droit individuel de naître libre et de le demeurer, parce que cette liberté de n’être soumis au pouvoir d’aucun autre homme est le propre de l’humain ; le second est le droit des peuples à former des sociétés politiques, d’être propriétaires de leur territoire, d’y être

souverains, d’y organiser leur droit public et privé ; et le troisième est le droit de tout peuple à sa culture et à ses croyances.

Il formule un ensemble de droits, qu’il appelait droits naturels, fondés sur le principe de l’unité du genre humain.

La liberté individuelle est pensée par opposition à l’esclavage et est nécessairement réciproque ; le droit des peuples à leur souveraineté et à leurs institutions est conçu comme protection à toute conquête et enfin, le droit de liberté de conscience par opposition aux conversions forcées.

Nous sommes loin du mythe romantique du “ bon sauvage ” qui présente les peuples “ sauvages ” comme des êtres naïfs et malléables, finalement inconsistants et voués à disparaître, pour certains. On notera que ce mythe repose sur une anthropologie coloniale qui oppose civilisation à barbarie. Las Casas construit tout autre chose : il s’est reconnu dans ce qu’il a de commun avec les Indiens, l’appartenance au genre humain détenteur de droits naturels, individuels et collectifs à la fois. Comme serviteur du roi d’Espagne, il s’efforce d’éclairer le roi et le pape sur les crimes des conquistadors, crimes commis en leur nom respectif, dans l’espoir qu’ils agissent conformément aux principes du droit naturel.

Y parviendra-t-il ?

(à suivre)

Florence Gauthier, historienne (Université Paris 7)



Nos « anges gardiens »

Nos droits

En 1789, notre République a, sinon inventé, « Les droits de L'Homme » du moins institutionnalisés ces Droits.

En 2009 en France cela semble tout naturel d'en bénéficier.

Lorsqu'une entorse à ces droits dits « inaliénables » survient en France, nous nous indignons.

Ce qui témoigne de leur succès c'est que ces droits sont tombés dans l'usage courant au point que certains viennent à s'en moquer en qualifiant de « droits de l'homme » celui qui les défend.

Il en va des grandes idées comme de tout, quand elles ont du succès, elles ont droit à être caricaturées. Aux guignols de l'info, n'a pas sa marionnette qui veut !

En Chine, en Arabie Saoudite, dans les états africains, ceux qui dirigent ces pays considèrent que « ces droits de l'Homme » sont un peu trop occidentaux pour leur population. Les victimes emprisonnées, torturées des dictateurs de tout poil, où « les droits de l'Homme » n'ont pas droit de cité, les revendiquent sans les attribuer à une civilisation étrangère incompatible avec leur humanité non occidentale. Se faire discriminer en raison de sa race ou de son sexe, se faire persécuter en raison de sa croyance religieuse, se faire emprisonner sans jugement et condamner sans raisons objectives semblent à ces victimes relever d'un manquement à des droits universels, ceux liés à leur humanité.

Soyons donc fiers d'avoir « inventé » ce qui nous semble naturel actuellement mais qui fut loin de l'être pendant longtemps.

Survolons notre Histoire au risque d'un peu de simplification afin de comprendre la place réservée à l'Homme à travers les siècles en France.

C'est à la Renaissance que nous nous sommes extirpés de la conception augustinienne de l'Homme. L'Homme, selon Saint Augustin, n'étant que de passage sur terre n'avait qu'un devoir : se préparer à la vie éternelle. En effet « la Jérusalem terrestre » était sans importance en regard de ce qui l'attendait après sa mort soit, « la Jérusalem céleste. » Qu'importe alors la misère ici bas ! « Souffrez

frères humains, acceptez l'ordre établi et taisez-vous » ça arrangeait tout le monde. Les « simples d'esprit » y trouvaient leur compte de bêtes exploitées et « les premiers seraient les derniers » dit l'Évangile. Espoir en poupe, le peuple voguait vers un ciel meilleur à quelques Jacques prêtres !

Mais voici qu'au XVI^{ème} siècle, l'homme découvre que la terre tourne autour du soleil ! C'est la révolution copernicienne. En même temps il découvre les moyens d'atteindre un nouveau monde. Ce Nouveau monde habité entre autres par les hommes nus du Brésil est totalement ignoré des écritures. Aucun des Fils de Noé n'a posé les pieds sur ces terres inconnues. Troublé, étonné par la puissance de son esprit, par ce mystérieux Nouveau Monde, voici que l'Homme de la Renaissance commence à relativiser l'enseignement des saintes écritures.

Montaigne se rappelle Protagoras et cite ce personnage de Platon ; « L'Homme est

la mesure de toute chose ». C'est donner à cette misérable création divine marquée du péché originel beaucoup d'importance !

On s'éloigne de la résignation augustinienne. L'Homme s'érige en microcosme à l'image du macrocosme.

C'est Descartes qui fera faire à la pensée un grand pas avec son Cogito. Que démontre-t-il ? Tout simplement que « Dieu est parce que l'homme est ». Du « cogito ergo sum » il aboutit au « Deus est. »

Il révolutionne la pensée médiévale qui dit que « Dieu est, donc l'Homme est. » Dieu sort alors tout armé de la raison humaine, comme Athénée s'offrant la peau de Pallas.

Nos philosophes du XVIII^{ème} sont les héritiers de ce rationalisme cartésien et nos révolutionnaires transformeront l'essai. Ils feront du sujet du roi, représentant de Dieu sur la terre, un citoyen responsable de sa gouvernance, libre et égal en droits.

Si le petit Chevalier a été réhabilité en 1791 C'est parce que « nul ne doit être inquiété pour sa religion... » Article X de la déclaration.

Quelle évolution ! Nous voici très loin de

« Si le petit Chevalier a été réhabilité en 1791 C'est parce que ' nul ne doit être inquiété pour sa religion...' Article X de la déclaration. »



l'Homme soumis, humble et résigné aux malheurs terrestres en attendant le bonheur au ciel.

Alors que vivent les droits de L'Homme, Homme qui décide de son destin, qui prend sa gouvernance en mains et n'attend pas d'un Dieu caché son éventuelle miséricorde et son salut sans se plaindre. (Cf : Job sur son tas de fumier.)

Les droits de l'homme africain

Comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas le cas dans tous les pays même dans ceux qui furent signataires de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme promulguée en 1948 et qui s'inspira de celle de 1789.

Un continent me tient à cœur parce qu'il fut en partie colonisé par notre République. Nous y avons laissé notre empreinte. Je veux parler de l'Afrique.

Je ne suis pas de ceux qui ne cessent de pratiquer la repentance aux noms des péchés passés. Seul le présent m'intéresse car les idées et leur conséquences, je l'ai montré plus haut font partie d'une époque. La colonisation était d'une autre époque. Le temps, la morale et surtout la révolte des peuples conscients de leurs droits, souvent enseignés par leurs colonisateurs, finirent par faire évoluer les choses.

Mais voilà, lorsque De Gaulle a accepté la décolonisation de l'Afrique, il ne l'a pas fait avec la générosité qui lui était dû après des siècles de pillage de ses ressources. Dans la tête du grand général, sous son casque colonial, il n'était pas question de lâcher les richesses de ces pays anciennement conquis :

Vous voulez la liberté ? Vous l'aurez avec Foccard en prime !

C'est ainsi que la Françafrique devint « le plus long scandale de la République française. »

Au nom d'une stabilité des institutions, nos gouvernants soutiennent les régimes totalitaires corrompus africains, des régimes qui affament leur peuple, les emprisonnent, les tuent lorsqu'ils osent réclamer des gouvernements démocratiques.

Le peuple africain de nos anciennes colonies se désespère de tout ça. La corruption de leurs chefs d'état les condamne à la misère et par extension à la mort. J'ai appris de la bouche d'une Camerounaise qu'on tirait à vue sur des Camerounais qui, poussés par la misère, osaient s'introduire dans le port de Douala et déranger les intérêts d'un Bolloré.

La vie d'un noir a-t-elle un prix en regard des intérêts des Bolloré, Elf Total, Bouygues ou le groupe Areva pour l'uranium ? Ces

Depuis 1789, la France se revendique comme étant « la patrie des droits de l'Homme ». Les Républicains que nous sommes tentons avec notre imparfaite humanité de faire respecter ces Droits de l'Homme ». Ils sont parfois bafoués mais nous pouvons y avoir recours, ils sont nos « anges gardiens » ... si j'ose m'exprimer ainsi.

richissimes groupes industriels profitent de l'ordre africain établi avec l'aide de la France. Rassurés par la stabilité due à la poigne de fer des dictateurs locaux, ils exploitent, tranquilles...

Oui, la Françafrique est bien le « plus long scandale de notre République »

Question : notre République qui a institutionnalisé « les droits de l'Homme » les dénierait-elle aux peuples de ses anciennes colonies ?

Un jour le peuple de notre Françafrique se réveillera de son silence de mort.

Le choix est souvent binaire en régime totalitaire, c'est le silence ou la mort. Un jour et cela a déjà commencé, il se réveillera. A ce moment là, nous

regretterons notre déni des droits de l'homo africanus. Ce dernier retrouvera son honneur perdu. Honte à notre président qui osa prononcer le discours de Dakar renvoyant le peuple africain à son irresponsabilité qui est en fait celle du cynisme de notre pays.

Il serait souhaitable qu'avant ce jour, la France s'éveille à son tour et cesse de soutenir les Paul Biya reçu en grande pompe à l'Elysée en juillet, Denis Sassou-Nguesso ou Ali bongo soutenus par la France et reçus avec les honneurs le 20 novembre par notre président. Comment osons-nous traiter en amis ces chefs d'état mal aimés, mal élus par leur peuple. Dans l'ordre, président du Cameroun, du Congo et du Gabon ! Sans vergogne notre président donneur de leçons leur accorde son amitié afin de maintenir une certaine stabilité dans la relation de la France avec ces dictateurs. Ça ne peut pas durer. Cette politique est une politique à très court terme. La révolte gronde.

Réagissons vite, l'avènement de la Chinafrique menace. Réagissons vite car l'intérêt bien compris de la France passe par celui du peuple africain, un peuple élevé dans les valeurs de ses anciens colonisateurs et qui y croit encore mais jusqu'à quand ?

Ce jour-là, celui où la France ne soutiendra plus les régimes corrompus qui affament leur peuple, les jeunes Africains cesseront d'atterrir cadavres



gonflés d'eau sur les rives italiennes ou espagnoles. L'émigration sauvage, préjudiciable à la France qu'elle déstabilise et à l'Afrique qu'elle prive de sa force vive, cessera ce jour-là.

Une nouvelle Afrique qui croit à la démocratie existe. La plupart des Africains faisant partie de cette élite sont des amis de la France éduqués par la France qui croient à ses idéaux républicains et laïques.

Qu'attend la France pour aider ces démocrates propres à lui faire honneur ? Je connais des femmes et des hommes profondément imprégnés de nos valeurs qui respecteront les accords économiques liant leur

pays de culture, la France, à leur pays de naissance. Ils sont prêts à gouverner leur pays en respectant « nos droits de l'Homme ».

Les droits de l'homme sont universels. La France ne peut continuer à soutenir des régimes qui les refusent à leur peuple. Ou alors cela revient à dire que les peuples africains de nos anciennes colonies ne sont pas des hommes. Honte à nous !

Marie- Danielle Geoffroy/Gaffric



Les diplômes du Vatican

Je demande à l'avance pardon à ceux que mes propos peuvent choquer, à ceux pour qui laïcité est un gros mot, à ceux qui pensent que ce que dit monsieur

Kouchner au nom de son chef est parole d'évangile, et que celui qui n'a jamais parlé politique me jette la première pierre.

Les faits, rien que les faits

A la suite, ou en prolongement, ou en conséquence des propos tenus naguère par le Président de la République à Latran, puis à Ryad, un accord a été signé le 18 décembre 2008 entre la France, représentée par B. Kouchner, ministre des affaires étrangères, et le Saint-Siège, représenté par Mgr Mamberti, secrétaire pour les relations avec les Etats. Cet accord, constitué en un traité international, permet aux établissements d'enseignement supérieur habilités par la Congrégation pour l'éducation catholique (c'est-à-dire le Vatican) de délivrer des grades et des diplômes sur le territoire français, grades et diplômes alors automatiquement reconnus par la France, et ce dans tous les domaines de leurs enseignements. Cet accord est publié sous

la forme d'un décret daté du 16 avril 2009, publié au Journal Officiel de la République française du 19, et est entré en vigueur le 1er mars.

Grande émotion dans les chaumières laïques, dans le monde universitaire, y compris dans les universités catholiques (1), y compris chez les Protestants (2). Les musulmans, eux, ne disent rien, ou se voilent la face. Avant même la publication du décret, dès le 19 décembre 2008, des parlementaires, des associations, et de simples citoyens et citoyennes, constituent un « Collectif pour la promotion de la laïcité » (3) qui s'oppose à cet accord.

De quoi ils se mêlent ?

Ils se mêlent de ce qui les regarde, de ce qui nous regarde tous, quelles que soient nos opinions politiques, nos options philosophiques ou religieuses : ils se mêlent de la République, du respect de ses

principes et de ses lois. Pas moins, pas plus. En effet, au regard du droit français, cet accord présente quelques irrégularités, constitutionnelles, législatives et réglementaires. J'explique (en faisant court) :

Première irrégularité

L'accord, dans ses attendus, fait référence au « Processus de Bologne ». C'est quoi ? En 1999, à l'initiative de Claude Allègre, les Etats de l'Europe s'alertent du foisonnement des diplômes sur le continent, de leur difficile lisibilité, et souhaitent promouvoir la circulation des étudiants. Pour cela, ils imaginent un parcours diplômant selon une grille commune dite LMD (licence-master-doctorat), utilisable par tous les pays qui s'y engagent. Important : cette harmonisation se fera sur une base volontaire, non juridique, et non

« Le Vatican voudrait-il être membre de la communauté européenne qu'il ne le pourrait pas : ce n'est pas une démocratie. »

contraignante. Ainsi se crée un EEES (espace européen de l'enseignement supérieur), qui ne comprend que les Etats membres. Or, le Vatican n'est pas membre de l'Union européenne, il ne bénéficie que de l'accréditation d'un nonce permanent à Bruxelles (au demeurant fort actif dans son action de lobbying). Le Vatican voudrait-il être membre de la communauté européenne qu'il ne le pourrait pas : ce n'est pas une démocratie.

La référence au processus de Bologne est un non-sens, ou une supercherie.

Deuxième irrégularité

Le protocole indique que l'accord de reconnaissance réciproque s'applique « aux diplômes directement délivrés par les Universités catholiques, les facultés ecclésiastiques et

les établissements d'enseignement supérieur dûment habilités par le Saint Siège » Pas seulement en théologie, mais dans toutes les spécialités. Sans que la France ait droit de regard sur le contenu des enseignements



qui conduisent à ces diplômes. Ainsi, le Vatican a le droit de délivrer sur le territoire français des diplômes automatiquement reconnus dès lors que la liste en aura été fournie par le Saint Siège, qu'il s'agisse de théologie, de droit canonique, mais aussi de philosophie, d'histoire ou de toute science.

Or, depuis la loi Jules Ferry du 18 mars 1880, confirmée par la loi Savary de 1984, puis en 2002 par le Code de l'Éducation, l'Université française est le gardien du caractère scientifique du contenu de ses

« *l'Université française est le gardien du caractère scientifique du contenu de ses enseignements.* »

enseignements, c'est ainsi que l'État français détient le monopole de la délivrance des grades et diplômes universitaires nationaux, monopole confirmé par le Conseil d'État.

L'accord Kouchner-Vatican remet en cause ce principe puisqu'il s'applique à des établissements privés de droit français. Il accorde à une autorité religieuse des prérogatives de puissance publique, ce qui est contraire à la Constitution de la France et aux dispositions de la loi de 1905.

Troisième irrégularité

Cet accord a été publié sous la forme d'un décret. Or, l'article 53 de la Constitution prévoit que tout traité international qui modifie la loi française doit être approuvé par voie parlementaire. Ce qui n'a pas été fait.

Voilà quelques-uns des motifs qui ont conduit

le collectif pour la promotion de la laïcité, après une conférence de presse tenue à l'Assemblée nationale le 3 juin, à déposer le même jour un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État à fin d'annulation du décret. A ce jour, la décision du Conseil n'est pas connue.

Robert Penin

(1) Les universités catholiques françaises, soucieuses de préserver leur liberté, leur rigueur intellectuelle et le prestige qui y est attaché, n'ont pas du tout envie de se plier à l'autorité du Saint Siège, contrairement aux universités ecclésiastiques qui y sont automatiquement soumises, du contenu de leur enseignement à la nomination des professeurs.

(2) Deux synodes protestants, réunis les 23 et 24 mai 2009 à Bourg-la-Reine, se sont inquiétés de « la brèche ouverte dans le principe constitutionnel de laïcité par la reconnaissance de diplômes sur des critères autres qu'académiques ».

(3) Parmi les organisations, se trouvent, entre autres, l'Observatoire international de la laïcité, l'Union des familles laïques, le Comité 1905, le Comité laïcité république, l'Observatoire chrétien de la laïcité,... trois obédiences maçonniques (le GODF, la FFDH, la GLMU), l'association le Chevalier de la Barre, l'association Regards de femmes, etc. Rien que des laïcards bouffeurs de curés et de cuisses de grenouilles de bénitiers.



Big brother, le retour

A Amsterdam, la fondation « Bits of freedom » (peut-on traduire par « miettes de liberté »?) vient de décerner son prix annuel au projet d'avion-espion d'un officier de police dont le toc est de traquer sans exception tout contrevenant aux lois de son pays.

On l'a compris, cette fondation est un sublimé corrosif, mélange de sérieux (il s'agit de défendre les droits des citoyens à l'ère numérique) et d'ironie (l'inquisiteur qu'elle distingue de ses prix pousse jusqu'au grotesque sa volonté de tout surveiller). Elle frappe de ridicule les agents les plus zélés, mais nous ne pouvons espérer être débarrassés de ses lauréats puisque le ridicule ne tue pas.

Chaque jour que l'ère numérique à venir « va créer pour nous », nous savons bien qu'il nous faudra veiller à défendre les libertés dont nous jouissons encore dans notre vie privée, libertés que des fonctionnaires sécuritaires, des financiers rapaces, des industriels obsédés de marketing, vont peu à peu nous contester.

Il est d'ailleurs bien étrange que sur la voie publique nous soyons invités à passer notre chemin: « Circulez il n'y a rien à voir! » et que, rendus chez nous, nous n'ayons pas le droit de tirer nos rideaux :« Si vous n'avez rien à vous reprocher, pourquoi vous cacher? » C'est troublant : nous aurions le devoir de publicité dans la sphère privée et on nous priverait du droit d'expression dans la sphère publique. C'est nouveau.

Georges Orwell, visionnaire, avait fixé l'échéance de notre envahissement par cette belle « nouveauté » à 1984 : 25 ans donc que nous aurions dû nous soulever ! agir sans cesse, les libertés devant constamment être défendues, la démocratie

exigeant pour vivre que toujours de nouvelles libertés soient proposées, expérimentées afin que l'horizon s'élargisse...

La sécurité est-elle la carotte que nos dirigeants nous tendent, avec le soutien pseudo-prométhéen des administrations ? Les mesures prises jusqu'à présent ont-elles fait baisser les taux de criminalité ? Non !

Un ami me dit : « Si ces mesures de sécurité n'avaient pas été prises, tu aurais eu des taux bien plus élevés... en dérapage incontrôlé. » Incontrôlable en effet donc argument imparable !!

Un autre ami à qui je raconte le Big brother Award néerlandais m'arrête. Et il est heureux de compléter mes informations : « Sais-tu que Bits of freedom décerne aussi des prix Orwell en France. MAM a reçu une mention spéciale en 2009 pour son

« C'est troublant : nous aurions le devoir de publicité dans la sphère privée et on nous priverait du droit d'expression dans la sphère publique »

goût immodéré des fichiers. » J'éclate de rire. Bien joué, en quels termes galants ces choses-là sont dites !

Il ajoute : « Big brother , ça me fait penser aux 'grands frères', je ne fais que traduire. Tu le sais comme moi, dans les quartiers, ils surveillent leurs petites sœurs qui sont souvent leurs aînées, parce que la famille, le père, leur a donné cette responsabilité, et ils veillent aux vêtements qu'elle mettent, à leurs sorties, à leurs fréquentations. Ils vont même jusqu'à se charger de les corriger quand elles transgressent les règles. Tu te rends compte, imagine que ces jeunes se procurent les moyens d'accès aux dispositifs de vidéosurveillance des rues, des établissements de leur quartier, la fille, elle, elle est nulle part à l'abri... »

Là, j'ai cessé de rire.



Le 9 décembre dernier a été l'occasion pour les associations laïques de manifester ici et là en France leur attachement à l'événement qui marque l'entrée en vigueur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905).

Cette journée a réuni élus et administrés dans

Déception laïque

Mais à l'issue de cette journée, notre attente fut en partie déçue : autant l'attachement de nos élus aux principes laïques s'avère incontestable, autant l'assimilation de ces principes et la traduction qu'ils en font dans les pratiques nous sont apparues comme douteuses.

Expliquons-nous.

La présentation de la laïcité telle que la loi de 1905 l'établit, et que son application dans les rouages de notre société l'a ensuite validée sur plus d'un siècle, n'est pas pour nos élus un problème : nul obstacle à sa formulation, nul écueil dans le choix des termes.

A l'opposé, les explications qu'ils ont pu donner quant aux choix qu'ils faisaient pour régler les problèmes posés par les communautés dans les circonscriptions qu'ils administrent, nous ont paru nuire à la laïcité et à notre République.

Les explications entendues sont assez inquiétantes.

Face à des blocs communautaires qui ont des revendications légitimes, les élus apportent le plus souvent des réponses ponctuelles dénuées de fondement

Discrimination : quelle épithète ?

Les exemples aujourd'hui sont nombreux d'interventions du monde politique en faveur de personnes issues de l'immigration dans la représentation nationale ou dans les grandes écoles ou à la télévision sont mais elles débouchent sur des dispositions discriminatoires.

Même si on les qualifie de « positives » ce sont des actions de discrimination, et elles viennent en opposition ouverte au modèle d'intégration républicain. S'il y a discrimination, il y a stigmatisation. Malgré ses vertus de

des conférences, colloques, débats divers. L'occasion était donnée aux hommes politiques de réaffirmer les principes laïques de notre République dans leurs discours, et d'autre part, dans les discussions avec les citoyens, de montrer que ces principes étaient bien compris.

et aboutissant à des contradictions formelles.

Illustrons cette contradiction par un exemple de notre histoire assez démonstratif à cet égard.

C'est celui des grands ensembles HLM construits dans les années 50 pour sortir les travailleurs immigrés maghrébins des bidonvilles et leur offrir un logement décent. Ils sont venus s'y installer avec

leur famille, puis de nouveaux immigrés de même origine les ont rejoints, cette proximité atténuant le choc de l'exil. Mais se sont ainsi recréés des îlots entiers regroupant des

communautés particulières que désertent bientôt les Français déjà intégrés à la communauté nationale, puisqu'ils ne s'y trouvaient pas chez eux.

C'est ainsi que ces îlots sont devenus des ghettos.

Et on garde à l'esprit le terrible souvenir de ces ghettos d'Europe centrale qui à l'origine devaient protéger des populations mais se sont révélés faciliter leur massacre.

L'enfer communautaire est pavé de bonnes intentions sociales. Nous, nous avons une préférence pour le purgatoire laïque.

rééquilibrage, l'action discriminatoire écarte plus encore la minorité qu'on veut aider du modèle qu'on souhaiterait qu'elle rejoigne. Les écarts culturels, symboliques, continuent de se creuser.

Le souci qu'ont les élus d'aider plus particulièrement les personnes défavorisées de notre société est certes louable.

Il est évident que, pour un élu, s'occuper du cas particulier de chaque personne nécessiteuse et vouloir régler successivement chacun de ces cas, c'est



se placer devant une somme inaccessible de travail et d'épreuves. C'est pourquoi, on a jusqu'à présent classé les Français selon leur âge (les problèmes d'un élève boursier sont différents d'un retraité ne touchant qu'une fraction de smic), selon leurs revenus (pour adapter l'impôt), selon l'état familial, etc.. tout ceci afin d'ériger pratiquement des politiques sociales.

Aujourd'hui, le nombre d'immigrés allant croissant, dans le but de réduire les obstacles que rencontrent par exemple les jeunes immigrés dans la course à la réussite, certains veulent aussi classer les Français par origine ethnique. L'intention est louable. Mais est-elle judicieuse ? L'aide doit-elle être fondée sur l'origine ou sur les revenus ?

Même Barack Obama posait la question dans un de ses discours de campagne, penchant d'ailleurs vers la seconde modalité ce qui a étonné beaucoup de monde : on le pensait être un produit direct de l'« affirmative action »(1)

Identité, quand tu nous tiens...

A cet égard, on peut d'ailleurs se poser en France une question: la loi sur la parité n'a-t-elle pas ouvert la porte à la « discrimination positive »(2) ? On voit aujourd'hui certains partis qui, sans vergogne, établissent des listes conduites par des femmes placées à priori en position d'inéligibilité dans les circonscriptions « choisies ». Au temps où il était président de l'UMP, Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs involontairement répondu à cette question : « J'aimerais qu'on me dise pourquoi il serait normal de faire de la discrimination positive pour les femmes ou les handicapés, et pourquoi ce serait anormal pour les compatriotes de couleur. »

C'est ainsi qu'avec une juste volonté d'intégrer chacun à la société française, les élus sont conduits

« avec une juste volonté d'intégrer chacun à la société française, les élus sont conduits involontairement à renforcer la marque d'identité communautaire des particuliers »

Ce qu'on oubliait, c'est qu'Obama est le résultat d'une intériorisation personnelle citoyenne. Ce qu'il n'a jamais oublié, lui, c'est que tout citoyen, dans nos démocraties, a sa place aux plus hauts niveaux de l'Etat, pour peu qu'il ait cette volonté d'implication politique. La réussite de tout citoyen peut être à la mesure de cette volonté et ouvre alors sur une reconnaissance par tous les autres citoyens.

Ce fut aussi le cas de Golda Meir en Israël, d'Indira Gandhi en Inde, de Mme Benazir Butto au Pakistan, de Mme Bachelet au Chili, de Mme Thatcher en Angleterre, de Mme Angela Merkel en Allemagne... dans certains des pays cités pourtant réputés machistes, des femmes ayant fait table rase des discriminations dans leur pays et s'étant placées dans des conditions d'esprit aptes à faire oublier aux un(e)s et aux autres le genre par le déploiement d'un talent politique indéniable bâti sur une citoyenneté profondément réfléchie et hautement revendiquée.

involontairement à renforcer la marque d'identité communautaire des particuliers.

La diversité du peuple français est celle de chacun de ses citoyens. Cette diversité quasi infinie (64,7 millions de personnalités diverses sans compter celles qui ont vécu ou celles qui sont à naître) ne peut concrétiser le principe républicain d'égalité que si les ressources d'une citoyenneté dûment assumée sont convoquées.

En s'émancipant de l'empreinte identitaire, la laïcité permet d'approcher l'équilibre entre égalité et citoyenneté et d'ouvrir ainsi de nouveaux champs de liberté.

Daniel Bénichou / Jean Piriou

(1) « affirmative action » Aux USA cette politique désigne des actions de réparation envers les minorités. Les bénéficiaires sont identifiés en fonction de critères sexuels ou ethnoraciaux

(2) « discrimination positive » N'existe pas dans le droit français. Seuls existent la parité et les quotas pour les handicapés dans les entreprises (sur recommandations de l'UE).



La burqa m'apprît...

Nous sommes heureux que le problème de la burqa ait été soulevé très vite après l'apparition de ces accoutrements dans nos rues et nos transports en commun.

La burqa nous choque, nous horrifie. Beaucoup de Français musulmans le sont autant que ceux qui ne le sont pas.

C'est bien de l'avoir exprimé. Reconnaissons à notre Président d'avoir saisi ce problème et de l'avoir d'emblée porté sur l'Agora.

Le 22 juin 2009, devant le Congrès, il ouvrait le débat par ces mots : « Je veux le dire solennellement : la burqa n'est pas la bienvenue sur le territoire de la République française ».

Le débat a été houleux certes mais il y eut débat.

Certains Français ont été exaspérés par la couverture (si je puis dire) médiatique de ce sujet qui est sans doute aussi âprement discuté dans les dîners parisiens, ce qui explique l'exaspération de certains.

Mais il ne faut pas s'en plaindre. C'est le propre de nos démocraties d'opposer, de malaxer les arguments des uns et des autres pour se faire soi-même une opinion, puis éventuellement accepter une issue qui s'y opposerait.

Si nous étions en dictature, nous serions contraints de mener le débat à mots couverts puis de toute façon d'accepter un diktat.

Au total le débat sur la burqa a largement dépassé en niveau et correction celui, avorté, qui était mené au même moment sur l'identité nationale.

Les enseignements que chacun a pu en tirer sont nombreux. En voici quelques-uns.

1. La burqa ne relèverait pas d'une prescription religieuse.

Mais toutes ces femmes qui le portent et qui ont été interrogées sont musulmanes et revendiquent clairement leur appartenance à l'islam.

Un imam a été pris à partie par ses

« fidèles » parce qu'il prêchait l'interdiction ! alors, que penser ? veut-on faire taire ceux qui, dans « les rangs des musulmans », n'auraient pas compris que la burqa est une sonde lancée dans l'espace public français pour tester notre résistance laïque ?

Mais ne dérapons pas...

Il conviendrait d'appeler le voile intégral niqab et non burqa (nous ne changerons pas nos habitudes !). La burqa est un habit païen afghan et

« Le débat sur la burqa a largement dépassé en niveau et correction celui, avorté, de l'identité nationale. »

seules certaines sectes de l'Islam, par inculture, conçoivent le voile intégral comme religieux.

Allons, ce n'est pas si compliqué, et chacun de nous, coupables d'ignorance religieuse, devra se frapper trois fois la poitrine.

2. Les Français n'ont pas toujours bien saisi le fondement de la loi du 15 mars 2004 et parfois d'ailleurs des amalgames sont faits entre voile et burqa. Rappelons la législation 2004.

Cette loi interdit le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires, et notamment le voile islamique.

Cette loi a voulu préserver la liberté de conscience pour les filles qui ne souhaitaient en classe afficher aucune identité ; tout en permettant aux autres de s'engager dans une voie d'émancipation, fondée sur la raison, orientée vers l'acquisition d'un savoir universel.

Par ailleurs, les femmes musulmanes, en poste dans la fonction publique, ne peuvent porter le voile sur le lieu de leur travail, conséquence directe de la loi de 1905.

3. Le point de l'« inhumanité » de la burqa n'a guère été évoqué.

Pour une majorité de citoyens, il est clair qu'elle symbolise la soumission totale de la femme à l'homme mais le choc irréfléchi qu'on reçoit quand on croise la burqa dans l'espace public relève plutôt d'un déni anthropologique, de ce que Lévinas nous avait révélé quand il nous parlait de la rencontre du visage de l'autre et de la reconnaissance réciproque d'humanité qu'il suscite alors.



4. La gauche n'a pas particulièrement brillé dans ce débat.

Que pouvait-on attendre de bon d'un parti de la gauche modérée dont la secrétaire, élue d'une grande ville du Nord, avait accepté que dans ses piscines municipales des horaires soient réservés aux femmes ?

Que peut-on espérer d'un parti de la gauche extrême dont le secrétaire avait qualifié de raciste la loi de mars 2004, et s'était montré au bras d'une femme voilée en tête du cortège de manifestants supporters du Hamas ?

N'y aurait-il plus que la droite pour nous séduire en matière de laïcité ?

5. Le rapport remis au 1er ministre le 26 janvier par la commission parlementaire comporte

une proposition (n°7) pour le moins surprenante: l'article 2 de la loi de 1905, qui prévoit que « la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte » n'a pas de valeur constitutionnelle, disent-ils, remettant en cause la loi de séparation.

De façon détournée, dans un cadre qui réunit une opinion majoritaire (le rejet de la burqa), on glisse une phrase, la proposition n°7, qui est une véritable bombe mettant en danger la loi de séparation et révélant une volonté maintes fois refoulée mais persistante de remettre en cause une loi qui a(vait) permis la pacification confessionnelle de notre pays.

Décidément la burqa est un bon révélateur.

JP





Un mot aurait suffi

Avouons ceci : on se sent frustré. Notre attente est déçue. Nous espérions un grand mouvement de manchette de la part du ministre ou de son supérieur hiérarchique, le Président. Rien n'est advenu. Il suffisait pourtant de peu de chose.

De l'audace, encore de l'audace...

Parce qu'il faut reconnaître ceci : quelle audace n'avait-il pas fallu déployer de la part du ministre, pour oser, en plein désastre économique mondial, porter sur le devant de la scène politique nationale un thème si complexe qu'il aura été nécessaire de mobiliser tous les préfets de notre douce France.

Parce qu'il faut bien voir ceci également : voulant regarder cette France profonde au fond des yeux, répétant en cela l'élan séducteur d'un grand devancier, le Président s'en est allé côtoyer les précipices d'un territoire où nos universitaires les plus intrépides n'ont pas voulu s'aventurer.

Parce qu'il faut admettre enfin cela : la politique est l'art du compromis. Alors restons remplis d'admiration devant une telle rondeur présidentielle dans la négociation du virage, une telle souplesse ministérielle dans la contorsion de corps constitués.

« Il semblait essentiel de le porter à des hauteurs inespérées, peut-être aux nues, ce débat sur l'identité française. »

Quand la neige fond

...qu'il prononçât le mot : « po-si-ti-ve »!

Oui, s'il nous avait seulement susurré ce mot comme je ne sais plus quelle grande marque nous l'avait fait entendre : « Positive ! », s'il nous avait parlé, oui en effet, d'« identité positive », il est certain que nous aurions réagi avec autant d'enthousiasme que lorsqu'il avait, peu de temps avant la « discrimination positive », lancé cette grande idée de « laïcité positive ».

Il aurait dû regarder tomber la neige du haut de son balcon, à l'Élysée, et contempler alors la France quand la température est négative, c'est-

Il semblait essentiel de le sortir de l'ornière, de l'amener à la lumière, de darder sur lui les soleils de l'intelligence, et pourquoi pas.

Un mot, un seul aurait suffi !

J'étais ballotté entre émerveillement et désappointement : il ne manquait qu'un attribut.

Car il avait fallu, pour le ministre, dans un même mouvement, tourner le dos aux expulsés de Sangatte et se propulser sans crier gare dans le giron rassurant de nos valeurs universelles.

Et aussi, pour le Président, abandonner les prémices d'un riche débat sur la diversité (les « statistiques ethniques »!) et s'adonner aux promesses d'un débat passionné sur l'unité de la nation : bref, passer de la discrimination positive à l'intégration indifférenciée.

Et c'est là qu'il a manqué ce petit grain de génie qui avait tant de fois germé dans son esprit.

Il aurait suffi qu'il prononçât ce mot, d'une efficacité redoutable, sésame ouvrant sur les trésors de compréhension des Français...

à-dire en dessous de zéro : tout se bloque dans le pays, sauf les médias, reconnaissons-le, bizarrement réveillés dans ces périodes d'intempéries. Mais quand cette température redevient positive, quand la neige fond, que voit-on ? la France repart.

Ah, si seulement le Président nous avait parlé de l'« identité positive » de la France, il est sûr qu'il aurait eu l'oreille des Français.

Et en retour on les aurait entendus, ces Français, ô combien, et bien plus fort encore que les médias !

JP



Une boussole ancienne

« Arrivés à Alger depuis Samedi. A trois heures de l'après midi, trois dames mauresques arrivent dans une barque et présentent à l'officier de quart, fort surpris, une carte avec mon nom. On me les amène au carré. C'est Fatmah et sa soeur, accompagnées de leur mère et voilées jusqu'aux yeux, comme de bonnes musulmanes. A travers leurs burnous de soie blanche, on voit suffisamment qu'elles ont des vestes brodées d'or et de beaux pantalons de soie. Assises sur les coussins du carré, elles enlèvent leurs voiles pour accepter le café qui leur est offert. »

Au détour du « journal intime » de Pierre Loti, qui reste aux yeux de beaucoup comme un affreux épouvantail colonialiste, on découvre le regard singulier d'un homme autant passionné par les femmes que par les hommes, sur d'autres personnes. Regard libre, sensuel, esthète. Respectueux surtout. Il faut le relire attentivement, mot par mot, pour éclairer nos incertitudes d'aujourd'hui. Le peu de femmes qui sont voilées en France, comme le suggérait le supplément du « Monde », le seraient volontairement, « comme de bonnes musulmanes ». Dans cet article récent une jeune femme dit opter pour un voile vert, le noir lui paraissant trop sévère.

Montre-t-elle « suffisamment » la possibilité

d'une élégance privée ?

La presse est un monde où travaille une proportion élevée de femmes. Peu d'écrits à propos de ce qui est devenu une question de société pour de sordides et poujadistes raisons, scrutent et interrogent le regard des hommes sur les femmes. Notre société est volontiers puritaine en ce qui concerne la parole publique, les « mots » des people, politiques ou non, (voyez Georges Frêche); impossible de dépasser la toise du politiquement correct, mais cette toise ne mesure pas l'égalité entre les sexes; le

libertinage moderne est tarifé et les milieux branchés en appellent à la réouverture des bordels.

Sous le signe d'un l'antagonisme entre les hommes et les femmes se perpétue une inégalité de bon ton qui ne laisse pas place à la complémentarité : « lorsque l'humanité sera enfin sage, nous passerons de la compétition dans l'individualisme à l'individualité dans la coopération », chantait naguère Colette Magny.

Je voudrais penser qu'un regard laïc sur la « question du voile » passe par la critique du regard des mâles sur leurs femelles.

THB.



Appeler « réformes » des lois qui tendent à la remise en cause d'acquis sociaux arrachés au long de décennies de luttes sociales, réduire les citoyens de ce pays à la condition réductrice de « consommateurs », identifier comme « clients » les usagers des services publics, les exemples sont légions de ces tours de passe-passe sémantiques qui visent à transformer notre perception de la société républicaine.

L'ancienne réclame, devenue désuète, a depuis longtemps cédé le pas à l'omniprésente « publicité » pour mieux dissimuler le mode répétitif et agressif qui reste son principe de base. On qualifie de « communication » ce qui n'est au fond qu'une forme sophistiquée de propagande. Dans nos médias de nombreux journalistes, suivant en cela bon nombre de politiques, tendent, consciemment ou non, à confondre les populations françaises d'origine maghrébine avec « des français musulmans », comme si tous étaient de fidèles pratiquants. Un président de la République s'autorise à mettre sur le même plan même pied croyants, athées et laïques, comme si la laïcité se réduisait à une croyance et n'était pas le principe même qui inscrit dans la loi la liberté pour chacun de penser le monde à sa guise.

« la laïcité inscrit dans la loi la liberté pour chacun de penser le monde à sa guise »

Enfin, tout le monde aujourd'hui parle de « développement durable », concept commode qui tend à nous faire avaler que notre mode de vie occidental, si dispendieux en ressources, peut être généralisé, sans risque, à tous les habitants de la planète, comme si nous n'étions pas prisonniers d'un monde fini aux ressources limitées, comme si nous ne devons pas drastiquement remettre en cause notre mode de consommation.

Il est grand temps de soumettre à une critique exigeante nombre de concepts biaisés, qui nous sont imposés, et qui jettent sur notre perception du réel un voile de confusion quand ils ne sont pas là pour sciemment nous aveugler.

Jean-Félix Cuny



Le cours de l'histoire

Nous avons encore à l'esprit ce soulèvement des historiens à l'automne dernier dénonçant la suppression de l'enseignement obligatoire de l'his-

Raison industrielle

Les partisans de cette suppression ont agité un argument qui semblait de poids : « Un candidat 'rationnel' au bac S va concentrer ses efforts, donc son temps d'étude, sur les disciplines scientifiques, au détriment des autres matières dont l'histoire-géographie » (Richard Descoing, directeur de Sciences-Po). Nous pensons que cet homme est tout à fait honnête, convaincu dans son propos.

L'argument cependant est trompeur : pour s'intéresser à ces matières, l'élève doit avoir sa liberté d'esprit, dit-il. Liberté d'esprit !... nous sommes évidemment tentés de boire ces paroles exprimant un bon sens laïque élémentaire. Attention, méfiance !

Regardons ce qui se passe dans ces classes. Certes on demande à ces élèves de travailler les maths et les sciences, matières à très forts coefficients. Il s'agit bien sûr de bachotage et ceux qui sont passés par là disent clairement que la concentration de l'ef-

Face au désir prométhéen

Quelle matière pourrait mieux que l'histoire donner à ces adolescents le goût de cette analyse. Seule l'histoire peut éveiller leur conscience en retraçant les étapes du développement de nos sociétés, les apports du progrès scientifiques mais aussi ses dérives. Il leur sera loisible de découvrir, retrouver les personnalités, les événements qui ont construit la modernité, les démocraties comme les totalitarismes?

La France a besoin autant d'ingénieurs que de citoyens. Nous disons 'la France' mais nous pensons 'le monde'.

Ces ingénieurs, ces chercheurs voyageront demain à travers le monde ou sinon sur internet et ils auront autant que des étudiants d'autres disciplines le besoin de comprendre ce que la sphère technique et scientifique induit sur le devenir des sociétés terrestres.

Notre monde est en effet porté par

toire en classe de terminale scientifique. La fronde s'est d'ailleurs propagée jusqu'à la fin de l'année provoquant des débats très instructifs.

fort intellectuel sur ces matières aboutit à une saturation de l'esprit mais qui, alors, demande instamment à s'aérer. Le basculement sur des matières qui vont à la découverte de l'homme et de nos sociétés ouvrent, dévoilent alors un horizon propre à libérer l'esprit. Alors, qui a raison ?

Evidemment, R. Descoing a raison : si on veut formater l'esprit de ces élèves afin qu'ils se polarisent exclusivement sur un sujet, supprimons toute activité intellectuelle annexe. L'industrie récupérera alors des ingénieurs parfaitement capables de se vouer corps et âme aux projets d'ingénierie ou de recherche de l'entreprise, projets qui satisferont certes les ambitions prométhéennes de leur jeunesse. Mais seront-ils encore aptes à prendre du recul par rapport à leurs travaux et pourront-ils se poser des questions sur leur finalité ?

la vague technico-scientifique de façon telle qu'il s'emballe et qu'il faudra bien un jour se poser pour réfléchir et ne plus compter sur des guerres ou des crises financières pour le remettre sur des chemins de sagesse au milieu de paysages habitables et dans des cités humaines. Ce sera surtout la responsabilité de nos jeunes scientifiques.

« Il faudra bien un jour se poser pour réfléchir et ne plus compter sur des guerres ou des crises financières pour remettre le monde sur des chemins de sagesse. »

Aurions-nous oublié le précepte rabelaisien ?

Il est essentiel de faire comprendre très tôt à ces jeunes gens et jeunes filles qu'il n'y a pas de rupture entre l'acquisition des humanités passées dont le secondaire les a abreuvés et l'acquisition des sciences dont ils vont se nourrir à l'avenir.

S'ils cessent l'apprentissage de l'histoire en terminale S, ils traduiront cela inconsciemment comme une rupture et malheureusement l'adopteront.

JP





Révolte séduisante

On se rappelle le mouvement universitaire au printemps 2009 contre la réforme et les perturbations engendrées par la grève perlée des enseignants-chercheurs obligeant les étudiants à des acrobaties physiques et intellectuelles pour être présents quand les cours reprenaient de façon inopinée ou pour rattraper le retard pris avant les épreuves dont les sujets ont dans l'ensemble été jugés difficiles. Beaucoup ont dû travailler l'été dernier pour repasser en septembre.

On avait donc annoncé une rentrée universitaire 2009-2010 délicate. Les syndicats prévoyaient une chute vertigineuse des inscriptions. N'avait-on pas d'ailleurs enregistré une baisse constante des effectifs, 10% depuis 5 ans. Or, cette rentrée a vu les effectifs se stabiliser : 1,4 millions d'étudiants ont rejoint les rangs des universités, IUT et IUFM.

Et c'est maintenant que le paradoxe grossit : on notait un regain d'intérêt des étudiants étrangers pour nos établissements.

Il faudrait aller demander à ces étudiants étrangers les raisons de l'étrange décision qu'ils ont

prise de se jeter au cœur d'un affrontement dont les ressorts restent tendus même si les braises de l'opposition se sont apaisées devant le repli du gouvernement. Mais il est un sentiment que belligérants et observateurs partagent : le feu de la révolte continue de couvrir.

« Et si ces étudiants étrangers avaient reconnu dans ce mouvement de révolte un gage de l'indépendance d'esprit de nos enseignants. »

Et c'est sur ce point que, faute de pouvoir enquêter, nous émettrons une hypothèse.

Et si ces étudiants justement avaient reconnu dans ce mouvement de révolte qui a embrasé nos universités un gage de l'indépendance d'esprit de nos enseignants.

Et si ces jeunes souhaitaient rejoindre la France pour qu'on leur enseigne les humanités, rien que les humanités, et non des matières assorties de références culturelles ou mieux patriotiques.

Peut-être ces étudiants étrangers n'ont-ils pas été déçus de la réception que les Français ont faite au débat sur l'identité nationale.

JP

